

LE TRAVAIL SOCIAL ET LA «CRISE»

LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

En plongeant dans l'histoire du travail social des dernières décennies nous relevons le défi qui se pose actuellement à lui.

12

Nous aborderons ce rappel historique sous l'angle des solidarités. Nous pouvons distinguer deux types principaux de solidarités : solidarité nationale ou d'état et la solidarité sociale ou civile. La première s'appuie sur une redistribution des richesses et un partage du travail social (dans le sens Durkheimien), la seconde sur les réseaux de proximité, les affinités identitaires qu'elles soient d'ordre culturel, social ou idéologique. Dans ce cadre, les travailleurs sociaux appartiendraient à la première, les bénévoles ou militants à la seconde.

L'EXPANSION ECONOMIQUE ET LA POLITIQUE CATEGORIELLE

La solidarité d'état dont « l'État providence » fut l'aboutissement n'est pas contraire au libéralisme économique, elle en constitue même le produit puisqu'elle opère une ponction sur les plus values octroyées par le développement économique pour essayer d'amorcir les inégalités sociales que cette expansion - que l'on croyait sans fin - a créée. Il s'agit d'un rééquili-

brage de la croissance en développant l'aide sociale, les équipements et les services collectifs.

Dans les années 60/70, des libéraux animés par des idées humanistes mais aussi par la crainte mythique de la « classe dangereuse » chercheront donc à gommer les aspects les plus criants des conditions de vie des exclus, des laissés pour compte du capitalisme par des actions de compensation ou de correction.

Les mots « travail social » seront utilisés au début des années 60. Pourtant la première école de service social en entreprise, les « surintendantes d'usine », date de 1917. La popularisation de ce terme correspond donc plus à un accroissement des interventions de professionnels spécialisés, sans développer pour autant un sentiment d'appartenance à un même corps professionnel dont le « travail social » aurait pu constituer l'identification.

« Chaque profession spécialisée obtenant sur le marché du travail social des avantages différentiels qui dépendent de sa position dans le champ, c'est à dire de sa capacité propre à fixer les cours du marché, la relation entre les différents groupes et la stratégie de

chacun d'eux sont en permanence subordonnée à une double exigence : d'une part maintenir et améliorer leur position respective, et d'autre part restaurer la valeur globale du marché, la renforcer et en promouvoir la diversification... » (Verdès Leroux, 1978)

René Lenoir, Secrétaire d'État à l'action sociale et à la réadaptation entre 1974 et 1978, avec son livre « les exclus, un français sur dix », fut l'un de ces idéologues qui inspira une politique sociale catégorielle. A chaque catégorie d'exclus répertoriée correspond une forme d'aide, d'équipement, d'institution et de profession sociale. Nous connaissons les effets de cette politique. La conception de « besoin » des usagés est fortement influencée par celles d'handicap ou de carence qui, en les dénommant, participent à leur création et l'on ne sait plus si c'est la demande qui crée l'offre de service où le contraire.

LA CRISE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE

Le mot « crise » du travail social apparaîtra au début des années

70 et annoncera, à l'instar des événements de 1968 dans une société encore d'opulence les fractures sociales, économiques mais aussi morales et idéologiques que nous connaissons aujourd'hui et l'impossibilité pour les professions concurrentielles du travail social de répondre à sa mission.

Parallèlement, les mouvements d'éducation populaire, les grandes associations humanitaires et caritatives classiques ne sont plus à même de fédérer sous des valeurs et une charte communes les membres d'une classe ouvrière éclaté.

Développement du chômage, arrivée à maturité de la seconde génération d'immigrés qui réclame les mêmes possibilités d'insertion, violence des grands ensembles et cristallisation de l'opinion autour du « mal des banlieues », précarisation accrue et apparition des termes « nouveaux pauvres », « société à double vitesse », les années 80 signent l'installation durable de ce qu'on appelle aujourd'hui « la crise ».

Le « traitement social » classique conçu par la société assurantielle dans et pour une phase d'expansion, ne peut plus apporter une réponse adéquate. Au début des années 1980 est lancée la tentative de desectoriser et décroïsonner le travail social.

Les travailleurs sociaux ont juste eu le temps de s'entendre promus « acteurs de la solidarité » par Nicole Questiaux en mai 1982 avant que celle-ci ne démissionne du tout nouveau ministère de la « solidarité ».

Une autre thématique s'installe et avec elle le mot « insertion » est remis au goût du jour. Ce terme se veut technique, neutre. La politique de développement social en constitue un exemple. Mais la « participation des habitants » et le rôle des travailleurs sociaux prônés dans les textes se heurtent à un partenariat englué dans les logiques institutionnelles.

L'insertion se base sur le contrat passé entre le bénéficiaire, l'accompagnateur et le représentant

de l'état, le Crédit Formation, le RMI s'en inspirent.

La création du RMI en 1988 marque encore plus profondément la fin d'une gestion catégorielle des handicaps individuels au profit d'une gestion territorialisée de populations à risque. Si l'allocation est considérée comme un droit, elle est paradoxalement soumise à la volonté du bénéficiaire à s'engager dans un processus d'insertion.

Là aussi le travail social est placé théoriquement aux avant-postes ; appelé à se mobiliser il est censé subir une transformation profonde mais rien dans la loi ne suggère ce que devraient être ces transformations. Cette injonction apparaît paradoxale puisque aucun moyen supplémentaire ne sera octroyé au travail social.

La rhétorique de l'insertion se heurte à l'impossibilité de définir les critères de ce que devrait être une insertion. Ainsi les fonds débouqués par la loi du RMI pour le volet insertion sont insuffisamment employés. Une insertion intermédiaire s'établit dans les espaces artificiels créés par les institutions développant le marché de l'insertion.

FRACTURE SOCIALE

Enfin, dernier volet de notre rappel historique critique, les années 1990 sonnent le glas du « progrès social », rognent par vagues successives les acquis sociaux et se tournent vers une politique passéiste. Prenons pour exemple la dérégulation du travail, le minage des comités d'entreprise, la réédition de l'apprentissage dès 14 ans (fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans), le travail de nuit des femmes, l'« annualisation » des heures supplémentaires, la fragilisation des couvertures sociales et de l'assurance chômage,...

Le CIP ou « SMIC-Jeunes » aura été le dernier avatar d'une logique qui n'hésite plus à toucher au symbole et au témoignage des avancées sociales. Le plan quinquennal pour l'emploi risque de faire

disparaître les missions locales ; il en est de même pour les centres de réhébergement ou les entreprises d'insertion. A travers eux sont remise en cause toutes les politiques d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes de la précédente décennie.

La nouvelle loi sur la famille qui sera présentée par Simone Veil à la session de juin du parlement veut inciter le retour des femmes au foyer sous la forme d'un « smic-femmes » insuffisant pour vivre.

Les garde fous garantissant pour les immigrés un minimum de protection sautent un à un, le judiciaire laisse place à l'arbitraire des mesures administratives au point que la Ligue des Droits de l'Homme s'en émeut et pose la question lors de son dernier congrès (mars 1994) de savoir si nous sommes toujours dans un « État de droit ».

La société se fracture en de multiples endroits : un vide s'instaure entre État et société civile, le premier se montrant incapable de répondre aux signaux envoyés par la seconde, en particulier par l'instauration de politiques sociales chargées de donner consistance à la solidarité d'État. Par exemple lors de révolte dans les banlieues, entre les jeunes et le ministre il n'existe plus rien.

La société n'est plus à même de se regrouper autour de questions sociales. Celles-ci engendraient des rapports de force conflictuels porteurs de changement et d'évolution pour tous mais aussi garantissaient un fonctionnement institutionnel démocratique. L'apparition de manifestations de type insurrectionnel, le recours de plus en plus systématique à la violence comme mode d'expression signent la fin de l'idéologie républicaine d'un État émancipateur, intégrateur des populations « défavorisées », porteur du progrès. Elles indiquent que les rapports se structurent de moins en moins autour du travail et de l'entreprise et que les lieux de conflits se déplacent vers la ville et la périphérie urbaine sans trouver de débouchés positifs.

QUELLES SOLIDARITES

Dans cette place laissée vacante, des mobilisations militantes se construisent autour d'une question sociale particulière : le chômage (Collectifs de chômeurs, A.C., ...), le logement (DAL, CSL...), les sans abris (journaux de la rue,...), la toxicomanie (ASUD,...), le SIDA (ActUp,...), etc.

A coté, des mouvements caritatifs ou humanitaires ont pris place à l'image des Restaurants du Coeur qui appliquent une redistribution des richesses en récupérant les surplus alimentaires de la communauté européenne.

La question est de savoir si ces formes de solidarités agissent, dans un effet mécanique de vase communicant, simplement par substitution de la solidarité d'État où si elles sont d'un autre ordre.

Dans le premier cas elles désengageraient la responsabilité du politique et, pour certaines initiatives, amoindrieraient le contrôle démocratique des citoyens et

créeraient une économie parallèle. Dans le second elles révéleraient des rapports sociaux différents, un autre positionnement des acteurs qui ne se baseraient plus sur l'État, la famille ou la religion mais sur un fonctionnement individuel, autonome, en réseaux ; véritable création et non simple raccommodage du tissu social elles participeraient à la construction d'une « nouvelle citoyenneté ».

On peut également questionner le type de relation s'instaurant entre travailleurs sociaux et bénévoles/militants : concurrentielle dans le premier cas de figure ou interactive dans le second cas, où les liens solidaires provoqués par les bénévoles s'appuient sur le savoir faire des professionnels et réciproquement. Ce qui est en jeu, c'est la capacité à tisser ou retisser des liens, à accompagner un chemin de reconquête par les exclus de leur identité, à prendre en compte l'altérité parfois radicale.

Face au paradoxe où l'on demande aux travailleurs sociaux de changer leurs pratiques tout en déqualifiant leur profession, la recon-

naissance mutuelle entre travailleurs sociaux et bénévoles/militants permettrait de sortir de cette spirale en entrant dans une autre logique : un travail d'insertion par la citoyenneté, un accès à la parole des plus démunis, inscrite dans la singularité de leur histoire et de leur itinéraire, l'émergence de nouveaux rapports conflictuels qui engageraient un débat démocratique, c'est à dire une repolitisation du social.

Le travail social ne peut continuer à vivre sur le mythe des années 70, celui d'un travail communautaire qui n'a jamais pu s'instaurer en France, ou celui de l'accès à de plus ample moyens, base d'une politique catégorielle défensive. Sa force viendra de sa capacité à engendrer de nouveaux liens sociaux. La solidarité ne se décrète pas, ce n'est pas elle qui provoquera la création de ces liens sociaux mais l'inverse, c'est l'instauration de liens sociaux qui rend nécessaire et vitale les formes de solidarités.

Hugues BAZIN

Publicité

CESAP Formation

Formation Permanente 11/75/03.682/75

propose des sessions de formation qui s'adressent à tous les personnels travaillant auprès de personnes lourdement handicapées.

Séminaires et stages sur Paris :

- La prise en charge pluridisciplinaire des personnes polyhandicapées.
- L'alimentation : «Le temps des repas dans les institutions».
- Les soins de la vie quotidienne en institution : moments privilégiés du développement de la personne polyhandicapée.
- Le rôle et la fonction de Directeur en institution pour polyhandicapés.
- De la pratique à la recherche : réflexions sur la pratique et conduite de la recherche.
- La place du veilleur de nuit dans l'institution.

Stages en Institutions :

- La vie quotidienne en institution.
- Eveil sensoriel et communication.
- Le vieillissement de la personne très handicapée.
- Les apprentissages : conditionnement ou pouvoir faire.

Pour tout renseignement, s'adresser au :

CESAP Formation - 81, rue Saint Lazare, 75009 Paris - Tél : 42 81 40 46